

COMMUNE DE ST GENES DU DESERT REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 Octobre 2025 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois d'Octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mr Gilles MAS, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 10

Quorum : 6

Pouvoirs :

M. Servière donne pouvoir à M. Moret

Mme Cercy donne pouvoir à M. Vialard

Mme Gruet donne pouvoir à Mme Dumarchey

Le quorum est constaté.

La séance est ouverte à 19h00

Secrétaire de séance : Mme Dumarchey

Conseillers	P	E	A
Maryline CERCY		X	
Guylaine DUMARCHEY	X		
Patrice FOUILLOUX	X		
Valérie GRENOUILLAT	X		
Odile GRUET		X	
Laurent JAHARD	X		
Gilles MAS	X		
Eric MORET	X		
Nicolas SERVIERE		X	
Frédéric VIALARD	X		
P : Présent, E : Excusé, A : Absent			

LE CONSEIL MUNICIPAL EST ENREGISTRE.

Mr le Maire sollicite un volontaire pour exercer la fonction de secrétaire de séance. Personne ne souhaitant tenir ce rôle, Mr le Maire demande à Mme DUMARCHEY d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Mr le Maire demande si des remarques particulières sont à apporter au PV du 26 Juin 2025. Aucune remarque n'est apportée, il est donc approuvé.

Le PV est signé par Mr le Maire et la secrétaire de séance, Mme Guylaine DUMARCHEY.

I. Décisions du Maire

Décision N°2025.13 : Signature du devis de Stores de France (Cournon) comprenant les tringles, les sus pendeurs à crochets, les rideaux non inflammables, le forfait main d'œuvre et service compris pour un montant de 7 607.69 euros.

Décision N° 2025.14 : Signature du devis « Contes à la lanterne et Atelier Les Lanternes au coin du feu » animations pour le Noël des enfants auprès de la compagnie Plein la Bobine (Issoire) pour un montant de 960 euros.

Décision N° 2025.15 : Signature du devis de remplacement du ballon d'eau chaude HS de la salle polyvalente auprès de l'entreprise Renauvelec pour un montant de 1 574.40 euros.

II. Décision modificative N°2025.02 sur le budget principal

Mr le Maire expose au conseil municipal que les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année après le vote du Budget Primitif à des ajustements comptables.

Suite à la décision modificative N°2025.01 délibérée lors du conseil municipal du 26 Juin 2025, il s'avère que l'imputation donnée par un agent du Trésor public ne correspondait pas à l'opération modificative. Nous devons donc prendre une nouvelle délibération pour un montant de 0.09 cts à créditer sur le chapitre 66 et non 16.

Par conséquent, la présente décision modificative au Budget Principal d'opérer des virements de crédits comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES	
INVESTISSEMENT	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
Chapitre 66/Article 66111		0.09 cts
Chapitre 21/Article 2138	0.09 cts	
TOTAL	0.09 cts	0.09 cts

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer aux votes afin d'approuver la décision modificative N°2 au Budget Principal en section d'investissement.

➤ **Résultat du vote nominatif**

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline	X		
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice	X		
GRENOUILLAT Valérie	X		
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles	X		
MORET Eric	X		
SERVIERE Nicolas	X		
VIALARD Frédéric	X		
TOTAL DES VOIX	10	0	0

III. Adhésion des communes de Bussièrès près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas au Syndicat Mixte de Sioule et Morge.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Comité Syndical du Syndicat de Sioule et Morge en date du 21 juin 2025, concernant l'adhésion des communes de Bussièrès près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas au syndicat précité, pour la compétence « eau ».

Il fait également part des délibérations par lesquelles les Conseils Municipaux de ces communes demandent l'adhésion au Syndicat de Sioule et Morge pour la compétence « eau ».

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer aux votes afin d'accepter l'adhésion des 8 communes au Syndicat Mixte de Sioule et Morge aux conditions visées dans la délibération syndicale du 21 juin 2025 et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ Résultat du vote nominatif

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline	X		
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice	X		
GRENOUILLARD Valérie	X		
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles	X		
MORET Eric	X		
SERVIERE Nicolas	X		
VIALARD Frédéric	X		
TOTAL DES VOIX	10	0	0

IV. Constitution de la Commission Intercommunale d'aménagement Foncier

En application de l'article L.121-4 du Code rural et de la pêche maritime, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier comprend :

- ❖ Le Président et son suppléant, Commissaires enquêteurs désignés par le Tribunal de Grande Instance ;
- ❖ Le Maire de chaque commune ou l'un des conseillers municipaux désigné par lui ;
- ❖ Deux exploitants propriétaires ou preneurs exerçant sur le territoire de la commune ou à défaut, sur le territoire d'une commune limitrophe ainsi qu'un suppléant désigné par la Chambre d'agriculture pour chaque commune ;
- ❖ **Deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune ainsi qu'un suppléant, élus par chaque Conseil municipal ;**
- ❖ **Deux propriétaires forestiers de la commune ainsi que deux suppléants désignés par chaque Conseil Municipal ;**
- ❖ Deux propriétaires forestiers de la commune ainsi que deux suppléants désignés par la Chambre d'agriculture sur proposition du Centre Régional de la Propriété Forestière pour chaque commune ;
- ❖ Un représentant titulaire et un suppléant du Conseil Départemental
- ❖ Un représentant du parc si la commune est située dans un Parc Naturel Régional ;
- ❖ Un délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- ❖ Deux fonctionnaires titulaires désignés par le Président du Conseil Départemental ;
- ❖ Trois personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages, désignés par le Président du Conseil Départemental ;
- ❖ Un représentant de l'Office National des Forêts.

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer :

1. A l'élection de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis et un suppléant au scrutin uninominal c'est-à-dire aux votes à scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.
2. A la désignation de deux propriétaires forestiers sur la commune ainsi que deux suppléants.

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 04 Juillet 2025, Mr le Président du Conseil Départemental l'a invité à faire procéder à l'élection de propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 12/09/2025, soit plus de 15 jours avant ce jour, aucune candidature n'a été reçue en mairie.

S'est portée en outre candidate, en séance, la conseillère municipale Mme Guylaine Dumarchey qui remplit les conditions d'éligibilité. La liste des candidats est ainsi arrêtée :

- Mme Guylaine Dumarchey

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Le nombre de votants étant de 10, la majorité requise est de 5 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- Mme Dumarchey 10 voix

Compte tenu des voix recueillies est élue titulaire, Mme Guylaine Dumarchey.

Il appartient également au Conseil municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L121-5°.

Mr le Maire propose deux titulaires et deux suppléants comme propriétaires forestiers :

- Mr Jean Claude Javion Titulaire
- Mr Michel Labbe Titulaire
- Mr Etienne Bardin Suppléant
- Mr Claude Labrosse Suppléant
-

Après en avoir délibéré au vote public nominatif, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

CONSEILLERS	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
CERCY Maryline	X		
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice	X		
GRENOUILLAT Valérie	X		
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles	X		
MORET Eric	X		
SERVIERE Nicolas	X		
VIALARD Frédéric	X		
TOTAL	10	0	0

- D'ELIRE ET DESIGNER les nouveaux membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier selon le tableau ci-joint :

COMMUNE DE SAINT GENES DU RETZ					Adresse
Maire ou conseiller municipal	Titulaire	Monsieur	Gilles	MAS	3 Impasse de la Font Gaillot
Propriétaires de biens fonciers élus par le conseil municipal	Titulaire	Madame	Guylaine	DUMARCHEY	26 Rue Principale
	Titulaire				
	Suppléant				
Exploitants proposés par la Chambre d'agriculture	Titulaire	Monsieur	Frédéric	GAUTHIER	7 Rue des Puits - Jayet
	Titulaire	Monsieur	Philippe	JARRIGE	3 Rue du Pont Neuf
	Suppléant	Monsieur	Cyril	FAURE	4 Chemin de la Robine - Fusse
Propriétaires forestiers désigné par le Conseil municipal	Titulaire	Monsieur	Jean-Claude	JAVION	16 Rue de la Fontaine - Fusse
	Titulaire	Monsieur	Michel	LABBE	16 Rue du Verger des Dachers - Jayet
	Suppléant	Monsieur	Etienne	BARDIN	3 Rue du Repos
	Suppléant	Monsieur	Claude	LABROSSE	10 Rue du Jardin Anglais - Jayet

V - Demande de subvention à la région pour le projet « Terrain Multisport »

Mr le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 22 Janvier 2025, le conseil municipal a autorisé Mr le maire à instruire les demandes de subvention pour le projet « Terrain Multisport ».

Il propose donc de solliciter une subvention auprès de la Région pour le projet cité ci-dessus qui entre dans le dispositif régional « Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune, mon EPCI » selon le plan de financement ci-dessous :

Projet « Terrain Multisport »	Montants en euros
Devis quantitatif estimatif (HT) Plateforme et terrassement	25 836.00 €
Devis quantitatif estimatif (HT) Matériel et équipement	74 100.00 €
Montant total du projet (HT)	99 936.00 €
Montant total du projet (TTC)	119 923.20 €

Plan de Financement Prévisionnel en HT	
Subvention de la région Auvergne Rhône Alpes (40%)	39 974.40 €
Subvention du département : Fond d'Intervention Communal (40%)	39 974.40 €
Autofinancement	19 987.20 €
Total Financement Global	99 936.00 €

Après en avoir délibéré au vote public nominatif, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser Mr le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région pour le projet « Terrain Multisport »

CONSEILLERS	VOTE POUR	VOTE CONTRE	ABSTENTION
Mme CERCY Maryline	X		
Mme DUMARCHEY Guylaine	X		
Mr FOUILLOUX Patrice	X		
Mme GRENOUILLAT Valérie	X		
Mme GRUET Odile	X		
Mr JAHARD Laurent	X		
Mr MAS Gilles	X		
Mr MORET Eric	X		
Mr SERVIERE Nicolas	X		
Mr VIALARD Frédéric	X		
TOTAL	10	0	0

IX. Questions diverses

Mr le Maire informe :

- Entreprise Incidences : Le responsable de l'entreprise Incidences est revenu vers nous pour savoir si nous souhaitons poursuivre sur le projet photovoltaïque en autoconsommation collective sur le terrain communal de dépôt de déchets verts. Il nous propose de revenir nous exposer le projet et répondre aux questions des conseillers municipaux. A priori les conseillers municipaux ne sont pas très enthousiastes pour une nouvelle présentation. Une date sera proposée toutefois. Mr le Maire reviendra vers le Conseil Municipal.

- Adhume profil énergétique : suite à la réflexion pour le remplacement d'une chaudière de l'école, une réunion avec l'Adhume est prévue le 3 octobre pour nous présenter le devis de chauffage pour les bâtiments communaux. Les conseillers municipaux qui souhaitent y participer sont conviés. Mr. Moret sera présent.
- SBA : Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) publié par le Syndicat du Bois de l'Aumône qui gère le service de collecte des ordures ménagères est disponible en mairie. Mr le Maire souligne le point important suivant : le surcoût lié « aux erreurs de tri » représente près d' 1.2 millions d'euros sur l'année 2024 sur l'ensemble du territoire. Depuis 2 ans, on constate une croissance de la courbe alarmante. Ce surcoût est de nature à remettre en question l'objectif de réduction du taux de taxe prélevé sur la taxe foncière. Mr Fouilloux demande si ce rapport est externe ou interne au syndicat ? Mr le Maire répond que c'est un rapport réalisé par le Syndicat. Mr Fouilloux et Mr Vialard estiment qu'il s'agit d'une escroquerie. Mr le Maire précise que la principale erreur de tri est liée à la présence de sacs noirs destinés aux ordures ménagères dans le bac jaune. En effet certains usagers mettent leurs déchets cartons, plastiques dans des sacs noirs avant de les déposer dans le bac jaune ce qui engendre une erreur de tri et un rejet. Mr le Maire rappelle que le SBA est un syndicat constitué par des élus locaux.
- L'employé communal est en arrêt maladie suite à une opération chirurgicale pour 1 mois. Une autre intervention est également prévue en fin d'année avec un autre mois d'arrêt. Mr le Maire demande aux conseillers la possibilité d'avoir recours à un intérimaire durant ces périodes. L'ensemble des membres du Conseil Municipal répond positivement à cette demande.
- La CCPL a alerté sur une nouvelle réglementation relative la qualité de l'air des établissements recevant du public. La commune de Saint Genès est concernée pour l'école. La CCPL prend en charge les dépenses à hauteur de 80%.
- Le Conseil Départemental a rappelé l'obsolescence programmée du réseau cuivre qui sera supprimé lorsque le réseau fibre sera totalement déployé. La fin du déploiement du réseau fibre sur Saint Genès est prévu pour le premier semestre 2026.
- L'enquête publique pour le PLUI est lancée depuis le 1er octobre. Un ordinateur est mis à disposition des administrés à la mairie aux heures d'ouverture. Le commissaire enquêteur sera présent à St Genès du Retz le 27 octobre de 10h à 11h30. Les documents sont accessibles sur le site de la CCPL.
- Nous avons été sollicités par le Conseil Départemental pour faire un don pour le fonds de solidarité du logement. Il sera à prévoir par le Conseil Municipal prochain sur le budget 2026.
- Un administré a manifesté son intérêt pour récupérer les deux anciens abris de bus en tôle qui sont stockés derrière l'atelier municipal. L'ensemble des conseillers est d'accord pour les donner.

Mme Dumarchey informe :

- Noël des enfants de St Genès du Retz : cet évènement aura lieu le 6 décembre au lieu du 13 comme initialement prévu sur le bulletin municipal. Les invitations vont être distribuées avant les vacances scolaires de la Toussaint. Cette année, l'association Plein La Bobine interviendra pour une animation « Contes à la Lanterne » qui sera suivie d'un atelier « Les lanternes au coin du feu ». Un goûter sera proposé aux enfants et une distribution de cadeaux faite par le Père Noël.
- Assemblée Générale des Z'amis de l'Ecole : le 15 septembre Mr le Maire et moi-même avons assisté cette réunion. Un nouveau bureau a été élu. Le nouveau Président est Mr Benoit Chartier. L'association remettra un chèque de 3000 Euros pour la coopérative scolaire. Il est à déplorer le peu de parent présent lors de cette réunion : un seul parent ! Pour rappel, cette association œuvre pour abonder la coopérative scolaire et ainsi limiter l'appel à participation des parents.
- Brocante du 20 septembre : succès pour cette manifestation avec plus de 110 exposants.

Evènements à venir :

- Marche du Téléthon le 19 octobre avec repas réalisé par le Bon Endroit
- Téléthon : week end du 21 au 22 novembre
- Loto des écoles : le 28 novembre
- Réveillon du Jour de l'an : L'association Perc's & Roll organise le réveillon du 31 décembre.

M.Vialard souhaite intervenir :

- M.Servière souhaite savoir où en est l'achat du tracteur tondeuse ? Mr le Maire répond qu'ils n'ont pas débriefé après la démonstration du matériel. Mr Vialard informe que l'achat d'un broyeur serait plus d'actualité car celui de la commune est très ancien, il date de 2002 et va finir par nous lâcher. Mr le Maire se tient à disposition de Mr Servière pour ce sujet.

- Le fossé de l'ancien dépotoir à Jayet est en mauvais état. Mr le Maire ira voir.

Mr Vialard interpelle Mme Puech (secrétaire de mairie) pour savoir si elle dispose de son numéro de téléphone, l'accusant de se renseigner sur les propriétés lui appartenant. La Secrétaire de Mairie ne comprend pas cette allusion et demande des précisions.

Mr Vialard répond qu'une personne lui a dit que la Secrétaire de Mairie a demandé des renseignements sur des biens lui appartenant. Après plusieurs échanges, Mr Vialard précise que la Secrétaire a demandé si quelqu'un habitait dans la maison à côté de son entrepôt. La Secrétaire de Mairie répond qu'effectivement elle a demandé à la factrice si elle pouvait lui donner le nom des locataires de la commune dont nous n'avons pas connaissance. C'est tout.

Mr le Maire rappelle à Mr Vialard que ce genre d'intervention n'a rien à faire dans un Conseil Municipal d'une part, et que d'autre part, il avait demandé à la Secrétaire de Mairie de répertorier les personnes en location sur la commune afin de mettre à jour notre base de données population. En effet, si les personnes ne viennent pas en mairie, nous ne les connaissons pas. C'est que qu'a fait la Secrétaire de Mairie sur ordre de Mr le Maire sans aucune intention malveillante comme le laisse entrevoir Mr Vialard. Mr le Maire demande la fin de ce débat sans intérêt et sans sujet.

Fin de la séance à 20H00

Signature de la secrétaire de séance

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE ST-GENES-du-REZ' (Puy-de-Dôme) with a coat of arms in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in brown ink.

Signature du Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE ST-GENES-du-REZ' (Puy-de-Dôme) with a coat of arms in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 063-216303479-20251212-PV02102025-AR

